

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU **PAYS BEAUME-DROBIE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202606-095

Du 8 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit du mois juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la polyvalente de Sablières, sous la présidence de Monsieur GILLES Philippe, Président.

Etaient présents : PEYROU-MENEGAUX Martine, THIBON Jean-François, DELESTANG Emmanuelle, DI VUOLO Michel, GILLES Philippe BENEFICE TOURNIER Carole, PLANET Olivier, FLORY Eva, PANTOUSTIER Brigitte, AUZAS Vincent, DELMASURE Julien, CARON Denis, TROUILLAS Severine, BOISSIN Joël, ROCHEDIX Christiane, VALETTE Sarah, LARCHER Corinne, GUILLET Pascale, PISTORESI Jean-Marc, COULANGE François, REY Françoise, D'HELFT Sabine, DUMAS Yoann, BOUTIERE Sophie, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie-Hélène, PIERRARD TEYSSIER Nadine, TALAGRAND Emma, JAMBOIS Gaston, TROUILLAS Alain, GOMEZ-ABASCAL Delphine, MAZILLE Didier, YVAIN Bertrand, FAURE Alexandre.

Pouvoir : THIBON Jean-François (pouvoir de DELEUZE DALZON Chloé), SALEL Matthieu (pouvoir de AGNEL Rodolphe).
Ont participé sans pouvoir de vote : MARCY Régine, LEBLOND Arnaud.

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 35

Pouvoir : 2

Date de la convocation 2 juin 2026

A été élu secrétaire : TALAGRAND Emma

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL : SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE DE 500 000 € AUPRES DE LA BANQUE POSTALE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22, L2336-3 et L5215-14,

Vu la délibération n° C-202605-050 du conseil communautaire du 5 mai 2026 prise pour éviter toute rupture de fonctionnement.

Suite à la délibération du conseil du 5 mai autorisant le Président à consulter les banques pour une LTI de 500 000 €, deux offres ont été reçues, La Banque Postale et l'AFL.

Le Président présente les caractéristiques de la ligne de trésorerie de 500 000 € proposée par La Banque Postale :

Offre de financement 1	
Caractéristiques financières de la ligne de trésorerie utilisable par tirages	
Prêteur	La Banque Postale
Emprunteur	Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie
Objet	Financement des besoins de trésorerie
Nature	Ligne de trésorerie Utilisable par Tirages
Montant maximum	500 000 €
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	Taux fixe de 3 630 % l'an
Base de calcul	30/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date de prise d'effet du contrat	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 06 juillet 2026
Garantie	Néant
Commission d'engagement	500.00 €, soit 0.100 % du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0.100 % du montant utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant

Modalités utilisation	L'ensemble des opérations de tirage effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en Ligne » de La Banque Postale Tirages/Versements – Procédure de Crédit d'Office privilégiée Date de réception de l'ordre en J avant 15h30 pour exécution en J+1 Toute demande de tirage / remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne Montant minimum 10 000 € pour les tirages
Modalités de contractualisation	Signature en ligne avec vérification renforcée du signataire via la solution DOCAPOSTE « Signer en ligne »

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

Accepter la proposition de La Banque Postale pour une ligne de trésorerie de 500 000 € pour le Budget Principal telle que présentée,
Autoriser le Président à signer tous les documents afférant à la présente décision.

Fait et délibéré à Joyeuse, le jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Philippe GILLES

Président

Emma TALAGRAND

Secrétaire de séance

